



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIER - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_026

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Date de la convocation : 23/06/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Jacqueline CHATELAIN-PILLOT, M Sébastien CATHALA, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Mathieu BORDENAVE M Jean-Philippe BORELLO, Mme Marie-Claire GAUSSENS, Mme Lola GOILLOT.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Anne-Sophie SOEIRO.

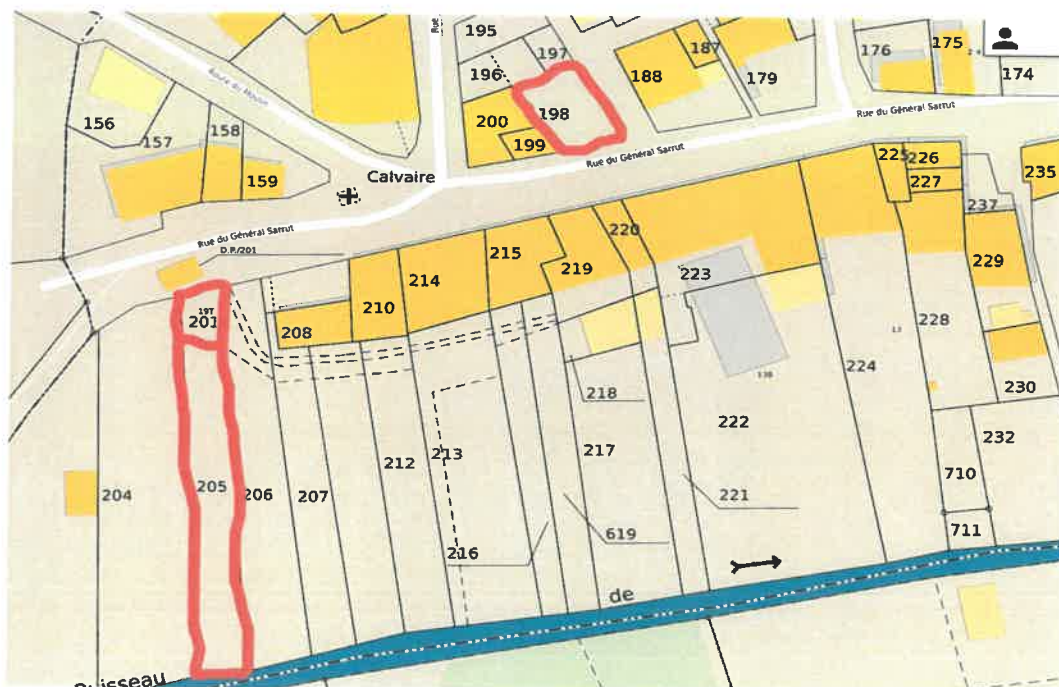
En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Proposition de tarif pour la vente de parcelles communales (OC198, OC205 & OC201)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les parcelles :

- OC198 d'une contenance d'environ : 107m2
- OC205 d'une contenance d'environ : 261m2
- OC201 d'une contenance d'environ : 35m2

ont été cédées à la commune.



Ces parcelles seront prochainement proposées à la vente aux particuliers. Il sollicite l'avis des membres du conseil afin de fixer un prix de cession. Il précise que ce prix sera majoré, le cas échéant, des frais de bornage, des frais d'acte notarié ainsi que de l'ensemble des coûts liés à l'opération, lesquels seront intégralement à la charge des acquéreurs.

M Maire propose un tarif à 5 000€ pour l'ensemble des parcelles.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
Et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 03 juillet 2026